

DECLARATION LIMINAIRE DES REPRESENTANTS AU CHSCT DE GIRONDE DU 12 MAI 2015

Monsieur le Président du CHSCT de Gironde,

Nous ne pouvons débiter ce CHSCT du 12 mai 2015 sans dire quelques mots sur le fonctionnement du CHSCT de la Gironde et sur le dialogue social.

Nous souhaitons dans un premier temps rappeler quelques principes.

Sur le plan institutionnel, nous souhaitons :

- Des ordres du jour raisonnables et adaptés au bon exercice de notre fonction de représentants des personnels et à l'importance des sujets abordés.
- Le respect des délais pour la communication des documents notamment le délai de un mois pour les PV.
- Que les PV soient signés.
- Que chaque PV nous soit transmis pour approbation annexé des éventuelles déclarations liminaires.
- Que soit soumis à approbation en simultanée le PV et le relevé de décisions qui s'y rattache.
- Une réponse à chaque courriel ou écrit que nous adressons au Président du CHSCT.
- Une meilleure articulation des travaux des comités techniques et des CHSCT.

Afin de respecter les prérogatives du CHSCT, nous demandons:

- L'examen systématique des registres sante, sécurité au travail lors des séances plénière.
 - La communication du suivi des décisions du CHSCT
 - La communication des travaux du CHSCT à l'ensemble des personnels notamment à travers les relevés de décisions dans le délai réglementaire.
 - La consultation très en amont du CHSCT sur les projets importants.
 - L'accès au public du registre santé sécurité au travail.
 - Le respect des procédures en urgence (registre spécial)
 - Le respect de la réglementation amiante notamment en termes de signalétique.
 - L'application de la note d'orientation ministérielle sante, sécurité et conditions de travail 2015.

- La communication des plans de prévention travaux.

Sur les moyens :

- Concernant les moyens humains, nous vous avons interpellé lors du dernier CHSCT sur notre préoccupation concernant le remplacement de l'ISST parti en retraite en vous demandant d'agir en conséquence. Vos réponses restant insuffisantes au regard de notre inquiétude, l'ensemble des représentants du personnel au CHSCT de la Gironde a adressé une lettre d'alerte au secrétariat général. Nous vous demandons d'annexer ce courrier au PV de la séance. Nous regrettons que cette lettre soit restée sans réponse à ce jour.

Quelles dispositions avez-vous prises afin de répondre à notre demande ?

- Nous réitérons la demande consistant à ce que la totalité des acteurs du CHSCT 33 dispose des moyens logistiques et organisationnels adéquats quant à l'exercice de leurs fonctions.

Concernant le CHSCT 12 mai 2015

Nous sommes réunis aujourd'hui pour le second CHSCT séance plénière de l'année.

Les représentants des personnels ont pris la pleine mesure du calendrier restreint et du retard pris en 2014

En effet, ce CHSCT devait initialement se tenir le 05 mai mais vous nous avez informé le vendredi 17 avril en fin d'après-midi de son report en raison d'un impératif administratif.

Malgré la complexité du calendrier (vacances scolaires et multiples jours fériés), nous avons fait connaître très rapidement la date qui nous convenait le mieux parmi celles proposées. La confirmation de cette date a été tardive.

De plus, à l'ordre du jour, 4 PV de 2014 sont soumis à approbation : 16 mai, 24 juin 7 juillet et 18 septembre.

Les représentants des organisations syndicales dans le but de clôturer l'année 2014 ont consenti à travailler exceptionnellement avec des délais très raccourcis, preuve en est, nous sommes en mesure aujourd'hui de pouvoir soumettre à approbation en sus le PV du 11 avril.

Nous avons renvoyé les PV les 20 et 24 avril 2015. Or, les PV en version définitive nous ont été transmis milieu de semaine dernière.

À l'heure où nous parlons le PV du 07 juillet en version définitive ne n'est pas parvenu. Par conséquent, il ne peut être soumis à approbation lors de cette séance plénière et nous le regrettons fortement.

Nous déplorons que malgré les souplesses que nous accordons pour un bon dialogue social, les directions n'en fassent pas de même.

Nous vous demandons de retranscrire dans le PV de cette séance plénière :

- le fait que le PV du 11 avril soit soumis à approbation alors même qu'il n'était pas prévu ;
- que celui du 07 juillet ne l'est pas en raison de sa non transmission.

Les représentants au CHSCT de la Gironde Solidaires, CGT et FO.